

**ANNEXE I de l'arrêté du 10 janvier 2020.**  
**DÉCLARATION DU (OU DES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX).**

Je (nous) soussigné(s)<sup>(1)</sup> :.....

- reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance des conditions d'admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) 722 de Saintes ;
- autorise (autorisons)<sup>(2)</sup> :.....

❶ à poser sa candidature pour le recrutement sur dossier en seconde année de scolarité à l'EETAA 722 de Saintes en 2020;

❷ à passer une visite médicale préliminaire d'aptitude dans un centre désigné par les autorités militaires<sup>(3)</sup> ;

❸ à contracter un engagement pour la durée de la scolarité, s'il possède l'aptitude médicale requise lors de la visite d'incorporation.

Le candidat ou la candidate sera rendu(e) à sa famille :

- en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin ;
- s'il s'avère qu'une des conditions d'admission à l'école n'est pas remplie.

❹ à souscrire à l'issue de la scolarité un engagement de cinq ans, au titre de l'armée de l'air, ou d'une autre armée ou formation rattachée ;

- m'engage (nous engageons) à rembourser à l'État les rémunérations perçues par l'élève au cours de sa scolarité et les frais de voyage aller et retour<sup>(4)</sup> dans le cas où<sup>(2)</sup> ..... serait rayé des contrôles de l'école :

- sur ma (notre) demande ou sur sa demande avec mon (ou notre) approbation ;
- par mesure disciplinaire ;
- pour résultats insuffisants ou tout motif autre que disciplinaire ;
- pour refus de signer l'acte d'engagement de cinq ans à l'issue de sa scolarité.

À \_\_\_\_\_, le

*Signature du candidat ou de la candidate*

*Signature(s) et qualité du  
(ou des signataire(s))*

- (1). Nom patronymique, prénom et qualité (père, mère, tuteur) du (ou des) signataire(s).
- (2). Nom patronymique et prénom du candidat ou de la candidate.
- (3). La durée maximale de la visite est de trois jours.
- (4). Pour les candidats résidant dans les DOM-COM.